Décret n° 2021-385 du 2 avril 2021 modifiant le décret n° 2021-15 du 8 janvier 2021 relatif à la suspension du jour de carence au titre des congés de maladie directement en lien avec la covid-19 accordés aux agents publics et à certains salariés

fichiers: Télécharger joe_20210403_0080_0041.pdf (139.67 Ko)

Public: Congés maladie